

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 03256  
Numéro SIREN : 950 888 685  
Nom ou dénomination : 2KARDES

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2024 sous le numéro de dépôt 16305

18 JUN 2024

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

16305

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>2 KARDES</u>							Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise <u>1 avenue Paul Doumer 93460 Gournay-sur-Marne</u>											
SIREN <u>9 5 0 8 8 8 6 8 5</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 0</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>1 0</u>						
							Exercice N clos le				
							<u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>				
<b>ACTIF</b>							Brut		Amortissements-Provisions	Net	
							1		2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>						010	96 000	012	96 000	
	Autres *						014		016		
	Immobilisations corporelles *						028	6 000	030	625	
	Immobilisations financières * (1)						040	4 000	042	4 000	
	<b>Total I (5)</b>						044	106 000	048	625	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						050		052	
		Marchandises *						060	1 852	062	1 852
	Avances et acomptes versés sur commandes						064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *						068		070	
		Autres* (3)						072		074	
	Valeurs mobilières de placement						080	15	082	15	
	Disponibilités						084	11 352	086	11 352	
	Charges constatées d'avance*						092		094		
<b>Total II</b>						096	13 219	098	13 219		
<b>Total général (I + II)</b>							110	119 219	112	625	
<b>PASSIF</b>							Exercice N		NET		
							I				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120			1 500	
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u> )						132				
	Report à nouveau						134				
	Résultat de l'exercice						136			330	
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
<b>Total I</b>						142			1 830		
Provisions pour risques et charges						<b>Total II</b>	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			2 489	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u> 973 )						172			5 965	
	Comptes courants d'associés						173				
	Autres dettes						175			108 310	
	Produits constatés d'avance						174				
<b>Total III</b>						176			116 764		
<b>Total général (I + II + III)</b>							180			118 594	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		
								182	106 000		
								184			

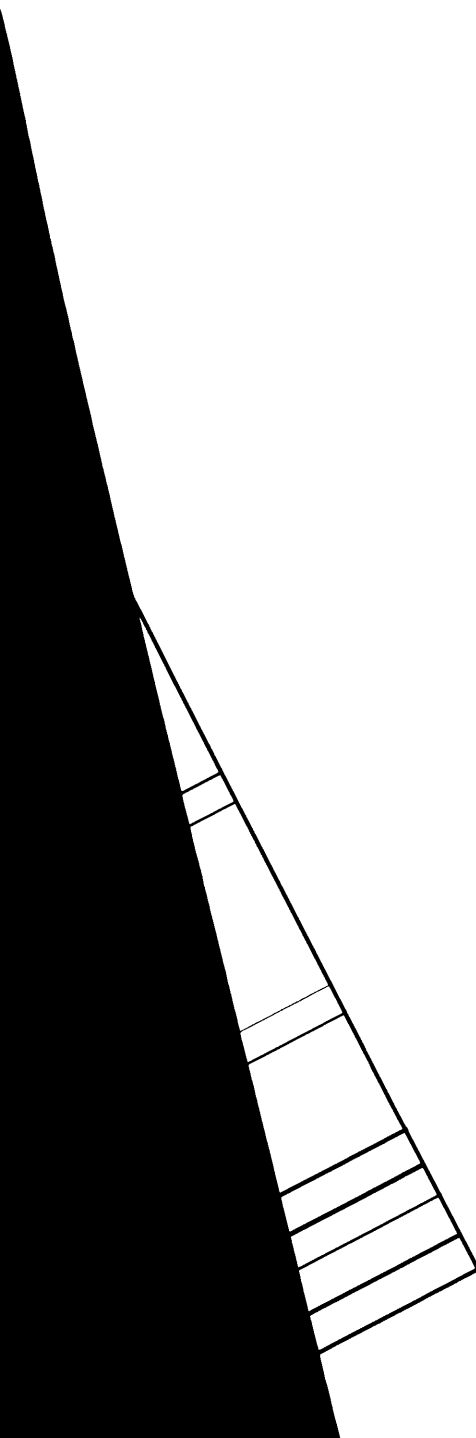
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

*[Signature]*

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <sup>2</sup> KARDES		Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>A — RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le		
						3	1   1   2   2   0   2   3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	123 190	
		Services*		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	123 190	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236	(1 852)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	61 472	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier : .....				242		29 160	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		2 310	
	Rémunérations du personnel*				250		30 262	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		906	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI		255		254		625	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	122 883	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	307	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	80	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	58	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	330	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	330	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		58		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
		<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352	388	354
		Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370	388	372		







**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	96 000	404		406	96 000		
	Autres	410	412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426			
	Constructions	430	432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	6 000	444		446	6 000		
	Installations générales agencements divers	450	452		454		456			
	Matériel de transport	460	462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476			
	Immobilisations financières	480	482	4 000	484		486	4 000		
TOTAL		490	492	106 000	494		496	106 000		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514		516		
	Constructions	520	522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	625	534		536	625	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546		
	Matériel de transport	550	552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566		
TOTAL		570	572	625	574		576	625	

**III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)  
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
		6	7	8	9

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01032023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois   1   0	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

SOCIÉTÉ: «2KARDES»  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE  
CAPITAL SOCIAL : 1 500 euros  
SIÈGE SOCIAL : 1 AVENUE PAUL DOUMER  
93460 GOURNAY SUR MARNE  
R.C.S : 950 888 685 00019

RAPPORT DE GESTION  
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE ANNUELLE

DU : 01 JUIN 2024

Je soussigné Mr TERKIVATAN Ali - Asef, agissant en qualité de Président de la société  
2 KARDES, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

Nous vous avons réuni en assemblée Générale Ordinaire conformément aux  
Dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver  
Les comptes de l'exercice clos le : 31-12-2023

Pour votre information, j'ai tenu à votre disposition avec le présent rapport, tous  
les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le Bilan,
- Le compte de résultats,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote,
- et enfin, les statuts à jour de la société.

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net H.T. de **123 190** euros

Le montant des achats de marchandises s'est élevé à la somme H.T. de **0** euros.

Le montant des achats de matières premières et autre approvisionnement s'est élevé à la

Somme H.T. de: **61 472** euros.

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à la somme H.T. de **122 883** euros

Y compris la dotation de l'exercice :

- Amortissement, qui s'est élevé à la somme de **625** euros

Nous avons ainsi dégagé un résultat d'exploitation, avant de prendre en compte les produits et les charges exceptionnelles **307** euros

Après avoir pris en compte des produits et charges exceptionnels, nous avons dégagé un résultat fiscal de **330** euros que je vous propose d'affecter au post suivant :

- report à nouveau..... **0** euros

Qui se trouvera porté à **330** euros.

Avant de terminer ce rapport, je vous précise que notre société à procédé aux Acquisitions suivantes :

Immobilisation corporelle :

- Installations techniques mat. Et out. Industriels : **6 000** euros
- Matériel de transport : nul

Immobilisation incorporelle :

- Immobilisations financières : nul

Les cessions au cours de l'exercice sont les suivantes : nul

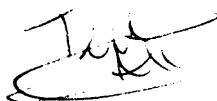
Après ces précisions, je vous demanderais de bien vouloir approuver les

Résolutions qui vous sont proposées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le PRESIDENT :

Mr TERKIVATAN Ali - Asef



SOCIÉTÉ: «2KARDES»  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE  
CAPITAL SOCIAL : 1 500 euros  
SIÈGE SOCIAL : 1 AVENUE PAUL DOUMER  
93460 GOURNAY SUR MARNE  
R.C.S : 950 888 685 00019

PROCÈS-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ANNUELLE DU : 01 JUIN 2024

HEURE : 17 H

LIEU: SIEGE SOCIAL

PERSONNES CONVOQUEES ET PRESENTES :

- **Monsieur OZDEMIR Veli, 100 parts, numérotées de 01 à 100, soit 100% du capital social.**

Total égal au nombre de parts composant le capital social: **100 parts.**

Je soussigné Mr TERKIVATAN Ali - Asef, agissant en qualité de Président de la société  
2KARDES, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur le dernier exercice clos,
- Approbation des comptes et du bilan de cet exercice,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'associé unique, après avoir pris acte du rapport de gestion sur l'exercice clos le : 31/12/2023, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits compte se solde par un bénéfice net comptable de : **330** euros.

**DEUXIEME RESOLUTION:**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice :

T.A O.V.

- La totalité du bénéfice, soit la somme de : 330 euros compte « REPORT A NOUVEAU »

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

Les résolutions adoptées ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture par la présidente.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes les formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Horaire de clôture : 18h.

Le President :

Mr TERKIVATAN Ali – Asef

Associé :

OZDEMIR Veli

